

Belfort, le 28 août 2025

**Circonscription de Belfort Ville**

Affaire suivie par

Laurence FEUNTUN,

Inspectrice de l’Education nationale

Tél : 03.84.46.66.05

Mèl : [ce.ien-belfortville.dsden90@ac-besancon.fr](mailto:ce.ien-belfortville.dsden90@ac-besancon.fr)

4, Place de la Révolution Française

90000 BELFORT

**NOTE DE RENTRÉE**

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,

Mesdames les enseignantes et Messieurs les enseignants,

Mesdames et Messieurs les membres des RASED,

Mesdames et Messieurs les AESH,

*A quelques jours du retour des élèves dans les écoles, je vous souhaite, au nom de l’équipe de circonscription, une bonne préparation de rentrée ainsi qu’une année scolaire enrichissante et épanouissante.*

*Bienvenue aux personnels intégrant la circonscription, aux entrants dans le métier et aux professeurs des écoles stagiaires, ainsi qu’aux ATSEM et AESH qui reprennent avec nous le chemin de l’école.*

*Pour cette nouvelle rentrée, Alexia DEMARCHI rejoint la circonscription à mi-temps. Alexia DEMARCHI, Virginie GOUTTE et Delphine ROBINET poursuivront leurs fonctions de conseillères pédagogiques de circonscription et Stéphanie MENIGOT celles d’assistante de circonscription. Je me réjouis de pouvoir travailler avec elles et les en remercie.*

*La circulaire de rentrée nous invite, à tenir la promesse républicaine de l’École : élever le niveau général et donner les mêmes chances à tous. Elle est organisée autour de trois axes.*

* ***Consolider l’apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves,*** *en s’appuyant sur des nouveaux programmes de français et de mathématiques pour les cycles 1, 2 et 3, et la reconquête de l’écrit.*
* ***Bâtir une école de l’engagement, de la justice et de la responsabilité,*** *en s’appuyant sur la promotion du principe de laïcité et des valeurs de la République, en luttant contre le racisme, l’antisémitisme et les LGBTphobies, en promouvant une meilleure inclusion et une meilleure réussite de tous les élèves à besoins particuliers, en mettant en place le programme d’éducation à la vie affective et relationnelle pour l’école maternelle et élémentaire.*
* ***Garantir les conditions d’une école qui protège et qui rassemble,*** *en veillant à la santé et au bien-être des élèves ; à la pratique sportive et physique de tous les élèves ; à la sécurité et la protection de tous.*

*Je tiens à vous confirmer toute ma confiance et toute ma considération pour le travail que vous menez quotidiennement dans vos classes. Votre investissement permettra sans aucun doute de favoriser le désir et le bonheur d’apprendre des élèves mais aussi de leur montrer que la confiance en soi sera le ciment du développement de leur vie d’adulte et de leur réussite.*

*Stéphanie MENIGOT, Alexia DEMARCHI, Virginie GOUTTE, Delphine ROBINET et moi-même vous souhaitons à toutes et à tous une très belle rentrée et une excellente année scolaire source de satisfactions et de réussites au service du parcours de vos élèves. L’équipe de circonscription sera à vos côtés pour vous accompagner tout au long de l’année scolaire.*

*Bonne rentrée à tous et toutes*

Laurence FEUNTUN

**VADEMECUM circonscriptions 90**

Afin de centraliser dans un même document les informations pratiques nécessaires au fonctionnement des écoles, un **vade-mecum** est mis à la disposition de chaque enseignant ou enseignante. Ce document a vocation à répondre aux questionnements d’ordres pédagogique, organisationnel et règlementaire. Il sera actualisé en tant que de besoin.

Pour cette rentrée, il vous est communiqué au format PDF (document joint à la note de rentrée) et sera accessible prochainement en version Digipad.

**SOMMAIRE**

Table des matières

Calendrier 3

1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE 4

1.1. L’équipe de circonscription 4

1.2. Les horaires d’ouverture du secrétariat 4

1.3. Le courrier administratif 4

1.4. La mise à jour de la fiche école 5

1.5. Effectifs : mise à jour de la base de données ONDE 5

2. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE 6

2.1. Les évaluations des acquis des élèves : évaluations repères et point d’étape 6

2.2. 30 minutes d’activité physique quotidienne 6

2. 3. Intervenants extérieurs 6

3. RESSOURCES ADMINISTRATIVES – TEXTES OFFICIELS 7

### Calendrier

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Réunions et dates à retenir** | | |
| Accueil des stagiaires PES | Mercredi 27 et jeudi 28 août 2025 | INSPE |
| Réunion de directrices et directeurs | Mardi 9 septembre 2025 à 17h15 | Collège Léonard de Vinci |
| Information des professeurs des écoles éligibles à un rendez-vous de carrière | Jeudi 11 septembre 2025 de 17h15 à 18h15 | Visioconférence  <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/227943/creator/42618/hash/95ee472305f2880916f265ed95887399f2459c92> |
| Information des directeurs d’école éligibles à un entretien d’évaluation | Lundi 15 septembre 2025 à 17h15 à 18h15 | Visioconférence  <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/227943/creator/42618/hash/95ee472305f2880916f265ed95887399f2459c92> |
| Réunion T1 – T2 | Lundi 29 septembre à 17h30 à 18h30 | Collège Châteaudun BELFORT |
| Élections des représentants de parents d’élèves | Vendredi 10 octobre 2025 ou le samedi 11 octobre 2025 | Dans votre école |

# **1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

### 1.1. L’équipe de circonscription

Les membres de l’équipe de circonscription sont présentés dans le Vade-mecum. Les coordonnées de chacun y sont précisées, permettant des demandes de conseils ou d’interventions auprès des conseillers pédagogiques.

Les demandes de rendez-vous auprès de l’IEN sont à prendre auprès du secrétariat.

Les trois circonscriptions du Territoire de Belfort disposent d’un site internet mutualisé. Il offre un accès aux différentes informations pédagogiques ainsi qu’aux documents administratifs utiles : <https://circo90.ac-besancon.fr/>.

**L’équipe de circonscription de BELFORT Ville  
Année scolaire 25/26**

## Les membres de l’équipe de circonscription se tiendront à votre disposition, tout au long de l’année, pour répondre à vos demandes et vous accompagner dans vos missions.

|  |  |
| --- | --- |
| Inspectrice de l’Éducation Nationale  ***Laurence FEUNTUN*** | ☎ 03 84 46 66 05  ☎ 06 28 55 27 47  📪 :  [ce.ien-belfortville.dsden90@ac-besancon.fr](mailto:ce.ien-belfortville.dsden90@ac-besancon.fr) |
| Secrétaire de la circonscription  ***Stéphanie MENIGOT*** | ☎ 03 84 46 66 05  📪 : [ce.ien-belfortville.dsden90@ac-besancon.fr](mailto:ce.ien-belfortville.dsden90@ac-besancon.fr) |
| Conseillères pédagogiques de circonscription :  ***Alexia DEMARCHI***  ***Virginie GOUTTE***  ***Delphine ROBINET*** | ☎ : 03 83 46 98 60  📪 : [alexia.demarchi@ac-besancon.fr](mailto:alexia.demarchi@ac-besancon.fr)  📪 :  [virginie.goutte@ac-besancon.fr](mailto:virginie.goutte@ac-besancon.fr)  📪 : [delphine.froment@ac-besancon.fr](mailto:delphine.froment@ac-besancon.fr) |

### 1.2. Les horaires d’ouverture du secrétariat

Le secrétariat est ouvert aux horaires suivants :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 8:00 – 12:10 et 13:10 – 17:00

- le mercredi : 8:30 – 12:15

### 1.3. Le courrier administratif

**Courriel**

L’adresse professionnelle académique de chaque enseignant est du type : prénom.nom@ac-besancon.fr

De nombreux services sont associés à cette adresse, notamment ceux relatifs aux parcours professionnels, carrières et rémunérations. Toute communication électronique professionnelle doit utiliser l’adresse académique.

Les échanges avec l’IEN se font **exclusivement** via l’adresse du secrétariat : [ce.ien-belfortville.dsden90@ac-besancon.fr](mailto:ce.ien-belfortville.dsden90@ac-besancon.fr)

Tout courrier, quelle que soit sa destination doit être écrit sous couvert de l’IEN de la circonscription et ne doit pas être adressé directement aux services concernés.

Les directeurs veilleront à n’utiliser que l’adresse de courrier professionnelle des membres de l’équipe pédagogique de l’école.

Pour tous les retours de documents à l’inspection, il convient de privilégier les envois électroniques en pièces jointes (avec un intitulé explicite).

En cas de difficulté, prendre contact avec les ERUN ou conseillers pédagogiques numériques.

**Courrier à destination de Mme l’IA-DASEN**

Tout courrier adressé à Mme l’inspectrice d’académie directrice académique des services de l’Éducation nationale se fait par voie hiérarchique, sous couvert de l’IEN de circonscription.

### 1.4. La mise à jour de la fiche école

Afin d’effectuer les mises à jour nécessaires en circonscription, la fiche école transmise à la circonscription en juin est à modifier, le cas échéant, et à retourner au secrétariat de la circonscription pour le 8 septembre 2025.

### 1.5. Effectifs : mise à jour de la base de données ONDE

Le changement d'année scolaire aura lieu dans la nuit du 31 août au 1er septembre 2025 (les décisions de passage devront avoir été validées au préalable).

Il conviendra de veiller à mettre à jour la carte d'identité de l’école (nom des classes et des enseignants notamment).

Opérations à effectuer sur Onde entre le 4 septembre et le 6 septembre 2025 :

* vérifier que chaque élève possède un INE ;
* s'assurer que tous les élèves effectivement présents sont « admis définitivement » et sont répartis dans les classes ;

# **2. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE**

### 2.1. Les évaluations des acquis des élèves : évaluations repères et point d’étape

À cette rentrée de septembre 2025, les évaluations repères concernent l’ensemble des niveaux du CP au CM2.

* Les évaluations Repères de début d’année se dérouleront du 8 au 19 septembre 2025.Le portail de **saisie des évaluations** sera ouvert aux enseignants du **lundi 8 au vendredi 26 septembre 2025**. Ce portail, accessible via l’adresse www.evaluations-reperes.fr permet, dans un premier temps, de saisir les réponses des élèves et, dans un second temps, d‘accéder aux résultats consolidés.
* Les évaluations Point d’étape au CP se dérouleront du 12 au 23 janvier 2026.

**Informations et recommandations**

* Pour chacune de ces sessions, il revient à chaque enseignant de définir le calendrier de passation pour sa classe dans le respect des périodes fixées ci-dessous en veillant de ne pas surcharger les élèves ; il est pertinent d’étaler des épreuves sur des demi-journées distinctes.
* Une attention particulière sera accordée à la communication des résultats aux parents qui doit être assurée pour **chaque** élève. Celle-ci doit permettre aux parents de prendre connaissance des réussites de son enfant ainsi que des compétences encore fragiles et à travailler. Il ne pourra y avoir de comparaison directe avec d’autres élèves de la classe.

L’équipe de circonscription est à votre disposition concernant ce dispositif. Dès à présent, je vous remercie pour le concours que vous apporterez pour mener à bien cette importante évaluation.

Les livrets seront à retirer en DSDEN ou dans le collège de secteur. Une communication précisant les modalités de retrait vous sera adressée prochainement.

Au niveau départemental, un allègement de 6 heures d’APC par classe peut être proposé pour les enseignants qui saisissent les résultats.

**Ressources institutionnelles :**

<https://www.education.gouv.fr/l-evaluation-des-acquis-des-eleves-du-cp-au-lycee-12089>

<https://eduscol.education.fr/887/evaluations-nationales-et-tests-de-positionnement>

### 2.2. 30 minutes d’activité physique quotidienne

Être en bonne santé est une condition préalable fondamentale pour bien apprendre. Aussi, l'Éducation nationale s'engage-t-elle, avec le mouvement sportif, pour que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne (30' APQ).

Les formes que peuvent prendre les « 30 minutes d'activité physique quotidienne » sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires (par exemple sous forme de pauses actives), mais aussi périscolaires.

Les temps de récréation peuvent aussi être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité grâce à des pratiques ludiques.

Pour tout besoin d’accompagnement, l’équipe de circonscription et Emeline Billot-Laillet, CPD EPS, se tiennent à votre disposition

### 2. 3. Intervenants extérieurs

<https://eduscol.education.fr/2271/intervenants-exterieurs-en-milieu-scolaire>

Dans l’attente des circulaires départementales à venir très prochainement, tout projet impliquant un intervenant extérieur doit faire l’objet d’une communication avec la circonscription avant toute démarche ou contractualisation.

# **3. RESSOURCES ADMINISTRATIVES – TEXTES OFFICIELS**

**Document en annexe**

Annexe 1 : Fiche APC

**Pour information**

• Circulaire de rentrée 2025

<https://eduscol.education.fr/3898/circulaire-de-rentree>

• Décret n° 2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047968636>

• Circulaire N° 2014-163 du 01-12-2014 - Référentiel métier des directeurs d’école et ses trois annexes

<https://www.education.gouv.fr/bo/14/Special7/MENE1428315C.htm>

• Décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047973978>

• Élections des représentants de parents d’élèves 2025-2026

<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo30/MENE2517394N>

• Décret n° 2023-805 du 21 août 2023 relatif au vote électronique pour l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047986507>

• Organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2310475C> et <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo30/MENE2419898A>

• École inclusive et pause méridienne

<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo30/MENE2419622N>

• Fournitures scolaires

<https://www.education.gouv.fr/fournitures-scolaires-pour-la-rentree-7526>

• Calendrier scolaire

<https://www.education.gouv.fr/calendrier-scolaire-100148>

• Part fonctionnelle de l’ISOE et de l’ISAE au sein des écoles, collèges, lycées d’enseignement général et technologique et lycées professionnels

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo30/MENH2320037N>

• BO n°30 du 25/07/2013 : le référentiel de compétences des enseignants

<https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm>

• Magazine académique « Durablement engagée »

<https://www.ac-besancon.fr/media/22119/download>